

Les communes lauréates du dispositif Village d'avenir du plan France Ruralités sont dévoilées

Le député Jean-René Cazeneuve félicite les communes lauréates



Les communes lauréates du dispositif Village d'avenir du plan France Ruralités sont dévoilées

Après l'annonce du plan « France Ruralités » par la Première Ministre, Elisabeth Borne, je suis satisfait de constater des mesures concrètes qui arrivent sur le terrain avec l'annonce des lauréats du dispositif « Village d'avenir ».

Pour notre département du Gers, c'est 30 communes qui entrent dans le dispositif « Village d'avenir », 30 communes qui pourront bénéficier d'un appui de proximité en ingénierie pour réaliser leurs projets, 30 communes qui seront accompagnées grâce à deux chefs de projets déployés sur le département dès l'année 2024.

Cet appui commence à partir de janvier 2024 pour une durée de 12 à 18 mois.

Ce dispositif vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. « Village d'avenir » vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Nous devons impérativement nous saisir de cette opportunité pour développer le commerce, la santé, les infrastructures, le transport, la culture, l'éducation (...).

Cette mesure s'ajoute au dispositif France Ruralités Revitalisation (FRR) – ancien dispositif ZRR – qui couvrira la totalité des communes du Gers.

Jean-René Cazeneuve, député du Gers

Villages d'avenir : les 30 lauréats gersois 2024

Barran, Beaumarchés, Belloc-Saint-Clamens, Belmont, Berrac, Castéra-Verduzan, Castin, Caussens, Duran, Jegun, La Romieu, Ladevèze-Rivière, Lagraulet-du-Gers, Larroque-Engalin, Le Houga, L'Isle-de-Noé, Lupiac, Miradoux, Montréal, Mouchan, Pavie, Preignan, Pujaudran, Puycasquier, Roquebrune, Saint-Michel, Saint-Puy, Ségoufielle, Tillac.